

ASMS

AGENT DE SERVICE MEDICO-SOCIAL

L'agent de service médico-social est un nouveau métier qui soutient l'engagement des établissements médico-sociaux dans des démarches de qualité d'accueil et d'accompagnement des résidents.

Pour réaliser ses missions, l'ASMS tient compte du projet d'accompagnement personnalisé (PAP) de chaque résident afin d'aider à la préservation de leur autonomie. Il mobilise pour cela un ensemble de compétences relevant à la fois du nettoyage mais aussi de l'aide aux actes de la vie quotidienne.

3 activités encadrent son emploi :

- Réaliser le nettoyage et le bionettoyage des locaux en s'adaptant à la présence des résidents, et sous la responsabilité du responsable hôtelier.
- Contribuer au service hôtelier (service du repas, service du linge du résident et de l'établissement) en respectant les standards hôteliers de l'établissement.
- Aider le résident dans les gestes de la vie quotidienne dans ses déplacements, à prendre son repas et à boire, en tenant compte du projet d'accompagnement personnalisé. Cette activité s'effectue sous la responsabilité du responsable hôtelier et du personnel soignant.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Communiquer avec le résident, les visiteurs et l'équipe pluriprofessionnelle
- Respecter les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans l'établissement
- Mettre en oeuvre des modes opératoires et des protocoles en vigueur dans l'établissement



Intitulé de la certification

ASMS - Titre professionnel d'Agent de service médico-social, délivré par le ministère du Travail

Niveau à la sortie

Niveau 3
(CAP, BEP, CFPA du premier degré)

Publics visés : salariés en reconversion et demandeurs d'emploi



Lieux de formation

ASKORIA Rennes



Durée : 623H

En centre : 413 H
En stage : 213 H



Contacts

L'équipe Conseil Orientation et Formation d'ASKORIA construit avec vous le parcours de formation le plus adapté.

Des réunions d'information en ligne et des rencontres de l'orientation sont proposées régulièrement sur nos territoires.

Informations et contacts sur askoria.eu



Prérequis

Aucun prérequis spécifique pour l'entrée en formation.



Certification des compétences

Le titre professionnel d'ASMS peut être délivré :

- à l'issue du parcours complet préparant le candidat à la maîtrise de l'ensemble des compétences nécessaires à l'obtention du titre, y compris par la voie de l'apprentissage ;
- à l'issue d'un parcours adapté, bloc par bloc, en capitalisant des certificats de compétences professionnelles (CCP) qui constituent le titre professionnel. Chaque bloc acquis, l'est à vie.

En réalisant un parcours complet, vous validez le bloc de compétences « Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien (CCP 2) » du Titre Professionnel Assistant-e de Vie aux Familles (ADVF) et obtenez ainsi une double certification, favorisant votre évolution professionnelle.



Procédure d'admission

Créez votre compte Candidat en ligne depuis le site web d'ASKORIA

Vérifiez les prérequis avec un conseiller en orientation et formation professionnelle d'ASKORIA

Positionnement.

Si vous n'avez pas d'accès Internet, appelez l'école ASKORIA la plus proche de chez vous pour contacter l'équipe Conseil :

ASKORIA Rennes : 02 99 59 41 41

ASKORIA Lorient et ASKORIA Vannes :
02 22 21 20 35

ASKORIA Saint-Brieuc : 02 96 78 86 20

ASKORIA Morlaix : 02 98 63 23 00

CONTENU DES PARCOURS DE FORMATION

Le parcours menant au titre ASMS est présenté en 14 modules couvrant l'ensemble des blocs de compétences visées par le titre professionnel :

Bloc de compétence 1 : Réaliser le nettoyage et le bionettoyage des locaux en s'adaptant à la présence des résidents.

- Module 1 - Hygiène des locaux (42H)
- Module 2 - Connaissances de l'environnement professionnel (14H)
- Module 3 - Connaissance des pathologies de la vieillesse et des handicaps (14H)

Bloc de compétence 2 : Contribuer aux prestations du service hôtelier en respectant les standards de qualité de l'établissement

- Module 4 - Hygiène du linge (21H)
- Module 5 - alimentation - Restauration - Aide à la prise des repas (42H)
- Module 6 - Connaissance de l'environnement professionnel (14H)
- Module 7 - Relation à la personne (28H)
- Module 8 - Sécurité au travail (14H)

Bloc de compétence 3 : Accompagner le résident dans les gestes de la vie quotidienne en tenant compte du projet d'accompagnement personnalisé

- Module 9 - Techniques d'aide à la mobilisation (56H)
- Module 10 - Connaissance des pathologies (56H)
- Module 11 - Connaissance de l'environnement (28H)
- Module 12 - Aide aux soins corporels (49H)
- Module 13 - Accompagnement à la fin de vie (21H)
- Module 14 - Sensibilisation à l'animation (14H)